

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Application PikkoPay

Version du 3 octobre 2026

Article 1 Objet et acceptation

PikkoPay est un éditeur de logiciels. Elle a développé une application permettant aux clients de commerces partenaires de scanner leurs articles et de régler leurs achats depuis leur smartphone, sans passer en caisse.

Les présentes conditions générales d'utilisation (« CGU ») régissent les relations entre la société PIKKOPAY, société par actions simplifiée au capital de 28 655,80 euros, dont le siège social est situé 2 rue Gustave Eiffel, 10430 Rosières-près-Troyes, immatriculée au RCS de Troyes sous le numéro 917 619 595 (« PikkoPay »), et toute personne utilisant l'Application (« l'Utilisateur »).

L'Utilisateur accepte les CGU par une action positive dans le parcours de paiement, y compris lorsqu'il utilise le Service en mode invité. Les CGU sont accessibles avant cette acceptation. L'Utilisateur qui les refuse ne peut pas poursuivre le paiement via le Service. PikkoPay conserve la date et la version des CGU acceptées, y compris pour les paiements effectués en mode invité.

PikkoPay peut modifier les CGU. L'Utilisateur en est informé par notification dans l'Application ou par email. La nouvelle version est mise à sa disposition avant son acceptation dans le parcours de paiement. Elle ne modifie pas rétroactivement les conditions applicables aux achats déjà effectués. L'Utilisateur qui la refuse peut cesser d'utiliser le Service et clôturer son Compte.

Article 2 Définitions

Application : la web application et l'application mobile PikkoPay (iOS et Android).

Commerce : tout magasin partenaire proposant le Service PikkoPay à ses clients.

Service PikkoPay (ou Service) : le service permettant à l'Utilisateur de scanner ses articles et de régler ses achats dans un Commerce depuis l'Application.

Compte : l'espace personnel de l'Utilisateur inscrit sur l'Application.

Justificatif d'achat : le ticket numérique généré dans l'Application après paiement.

Contrôle de conformité : la vérification, à la sortie du Commerce, de la concordance entre les articles emportés par l'Utilisateur et son Justificatif d'achat.

Article 3 Accès au Service

Le Service est proposé gratuitement à l'Utilisateur par le Commerce. L'Application est accessible depuis un smartphone disposant d'une connexion Internet, via la web application ou l'application mobile téléchargeable sur les magasins d'applications.

Le Service est réservé aux personnes majeures. L'Utilisateur s'engage à fournir des informations exactes, à utiliser le Service pour son usage personnel et à ne pas en faire un usage frauduleux.

Chaque Commerce peut fixer des conditions particulières d'utilisation du Service (horaires, articles ou montants exclus, modalités de sortie du magasin), portées à la connaissance de l'Utilisateur en magasin.

ou dans l'Application. Elles complètent les présentes CGU.

Article 4 Fonctionnement du Service

4.1 L'Utilisateur active le Service dans le Commerce, par exemple en scannant le QR code affiché en magasin ou en sélectionnant le Commerce dans l'Application.

4.2 Il scanne le code-barres de chaque article qu'il souhaite acheter ; les articles sont ajoutés à son panier dans l'Application.

4.3 Il règle son panier dans l'Application au moyen des modes de paiement proposés. Le paiement est traité par un prestataire de services de paiement agréé ; PikkoPay ne conserve pas le numéro complet de carte bancaire ni le cryptogramme de l'Utilisateur.

4.4 Un Justificatif d'achat est généré dans l'Application après paiement. Il constitue une preuve d'achat. L'Utilisateur le présente sur demande à la sortie du Commerce, selon les modalités en vigueur dans ce Commerce.

La vente des articles est conclue entre l'Utilisateur et le Commerce. PikkoPay n'est pas le vendeur des articles.

L'Utilisateur renseigne sa date de naissance dans l'Application pour permettre la vérification de la condition de majorité. Certains articles font l'objet de restrictions de vente, notamment d'âge minimum. La déclaration de date de naissance ne remplace pas les vérifications requises pour ces articles ; le Commerce peut vérifier l'âge de l'Utilisateur et refuser la remise d'un article réglementé.

Article 5 Compte Utilisateur

La création d'un Compte est obligatoire sur l'application mobile et facultative sur la web application, où l'Utilisateur peut utiliser le Service en mode invité. Le Compte permet notamment de retrouver ses Justificatifs d'achat et de bénéficier du programme de fidélité proposé par PikkoPay ou les Commerces.

Le Compte est strictement personnel. L'Utilisateur est responsable de la confidentialité de ses identifiants et de l'utilisation de son Compte ; il informe PikkoPay sans délai de toute utilisation non autorisée.

L'Utilisateur peut demander la suppression de son Compte à tout moment depuis l'Application ; cette demande est traitée automatiquement. Il peut également contacter PikkoPay à contact@pikkopay.fr. La suppression des données et les éventuelles exceptions de conservation sont décrites dans la Politique de confidentialité.

Article 6 Obligations de l'Utilisateur

L'Utilisateur s'engage à :

- scanner l'intégralité des articles qu'il emporte et régler son panier avant de quitter le Commerce ;
- s'assurer que les articles scannés correspondent aux articles emportés ;
- présenter, sur demande, son Justificatif d'achat et ses articles au personnel du Commerce ou aux agents de sécurité, dans les conditions et limites prévues à l'article 7 ;
- respecter les conditions particulières du Commerce ;
- ne pas utiliser l'Application de manière frauduleuse ni porter atteinte à son fonctionnement.

Article 7 Contrôles de conformité et suivi des écarts

7.1 Des Contrôles de conformité peuvent être réalisés à la sortie du Commerce, de manière aléatoire ou ciblée, par le personnel du Commerce ou par des agents de sécurité, le cas échéant à l'aide d'un terminal de contrôle PikkoPay. Le contrôle consiste à comparer tout ou partie des articles présentés au Justificatif d'achat. Il ne constitue ni un acte de vente ni un acte d'encaissement. Il est effectué dans les limites des pouvoirs légaux de la personne qui le réalise ; toute fouille d'un bagage par un agent de sécurité nécessite le consentement de son propriétaire.

7.2 Les écarts constatés entre les articles et le Justificatif d'achat sont enregistrés par PikkoPay et rattachés à l'identifiant de l'Utilisateur concerné, afin d'assurer le suivi des contrôles et de prévenir les irrégularités. Les informations enregistrées comprennent les articles concernés, la référence d'achat, le Commerce et la date du contrôle. Un écart ne constitue pas, à lui seul, la preuve d'une fraude : il peut notamment résulter d'une erreur de scan ou d'un incident technique.

7.3 Les écarts enregistrés dans les Commerces partenaires peuvent donner lieu à une alerte de couleur destinée au personnel ou à l'agent de sécurité chargé du contrôle lors d'une utilisation ultérieure du Service, y compris dans un autre Commerce. Le détail des contrôles réalisés dans les autres Commerces n'est pas affiché au destinataire de l'alerte. Cette alerte vise à attirer l'attention sur la nécessité de vérifier la concordance entre les articles et le Justificatif d'achat. Elle ne constitue pas une preuve de fraude ni, à elle seule, le constat d'un nouvel écart. L'enregistrement d'un écart et l'émission d'une alerte n'entraînent pas de blocage du Compte. Le contrôle reste réalisé par une personne, dans les conditions et limites prévues au présent article. Les données sont traitées conformément à la Politique de confidentialité.

7.4 L'Utilisateur peut contester l'exactitude d'un écart enregistré en écrivant à contact@pikkopay.fr ou exercer ses droits auprès du DPO à dpo@dipeeo.com. PikkoPay examine la demande et répond dans un délai d'un mois, sous réserve des prolongations légalement permises en matière de protection des données. Les informations inexacts sont rectifiées ou supprimées.

Article 8 Réclamations relatives aux achats

Le Commerce est l'interlocuteur de l'Utilisateur pour toute réclamation relative à un achat ou à son paiement : article manquant ou défectueux, erreur de scan ou de prix, double débit ou demande de remboursement. L'Utilisateur s'adresse au Commerce pendant ses horaires d'ouverture avec personnel, avec son Justificatif d'achat ou, à défaut, les éléments permettant d'identifier le paiement. Le Commerce traite la demande et organise, lorsqu'il est dû, le remboursement, avec l'appui technique de PikkoPay et du prestataire de paiement si nécessaire. Cette organisation ne prive pas l'Utilisateur de ses droits légaux et n'exclut pas la responsabilité de PikkoPay pour un manquement qui lui serait imputable.

Article 9 Obligations et responsabilité de PikkoPay

PikkoPay s'efforce d'assurer la disponibilité et la sécurité de l'Application, sans garantir un fonctionnement ininterrompu. Elle peut en suspendre l'accès pour des raisons de maintenance ou de sécurité.

PikkoPay est responsable des dommages directs causés par un manquement à ses obligations. Elle n'est pas responsable des indisponibilités imputables au réseau, au terminal de l'Utilisateur, au Commerce ou au prestataire de paiement, ni de la vente des articles, qui relève du Commerce. Aucune stipulation des CGU ne limite la responsabilité de PikkoPay en cas de faute lourde ou dolosive, ni les droits que l'Utilisateur tient de la loi en sa qualité de consommateur.

Article 10 Données personnelles

PikkoPay traite les données de l'Utilisateur pour fournir le Service, gérer le Compte, vérifier la condition de majorité, gérer les fonctionnalités de fidélité, sécuriser les transactions, assurer le suivi des Contrôles de conformité et des écarts prévus à l'article 7 et respecter ses obligations légales. PikkoPay agit en qualité de responsable de traitement pour les finalités dont elle détermine les moyens et les objectifs. Les données sont communiquées aux Commerces et aux prestataires techniques dans la limite nécessaire à leurs missions.

Les informations complètes sur les traitements (bases légales, durées de conservation, destinataires, droits) figurent dans la Politique de confidentialité accessible dans l'Application. L'Utilisateur exerce ses droits auprès du délégué à la protection des données de PikkoPay : dpo@dipee.com. Il peut introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr) ou, s'il réside en Belgique, de l'Autorité de protection des données.

Article 11 Propriété intellectuelle

L'Application, ses contenus, marques et logos sont la propriété de PikkoPay ou de ses concédants. L'Utilisateur bénéficie d'un droit d'utilisation personnel et non exclusif de l'Application, limité à l'usage du Service. Toute reproduction, modification ou exploitation non autorisée est interdite.

Article 12 Réclamations, médiation et litiges

12.1 Toute réclamation relative à l'Application ou au Service est adressée à PikkoPay à contact@pikkopay.fr. PikkoPay répond dans un délai d'un mois.

12.2 À défaut de solution amiable, l'Utilisateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation, conformément aux articles L. 611-1 et suivants du Code de la consommation ; PikkoPay lui en communique les coordonnées sur simple demande à contact@pikkopay.fr. L'Utilisateur résidant en Belgique peut également s'adresser au Service de Médiation pour le Consommateur (mediationconsommateur.be).

12.3 Les CGU sont régies par le droit français, sans priver l'Utilisateur de la protection des dispositions impératives de la loi de son pays de résidence habituelle. Tout litige non résolu à l'amiable relève des tribunaux compétents selon les règles légales ; l'Utilisateur consommateur peut saisir le tribunal de son lieu de résidence.

Article 13 Dispositions diverses

Si l'une des stipulations des CGU était déclarée nulle ou inopposable, les autres stipulations demeureraient applicables.

Article 14 Contact

PIKKOPAY – 2 rue Gustave Eiffel, 10430 Rosières-près-Troyes, France

Email : contact@pikkopay.fr – Téléphone : +33 (0)6 51 98 57 63

Délégué à la protection des données : dpo@dipee.com (désignation CNIL n° DPO-161343)